

GLOBALPUB – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDES

1.1. Toute commande passée entraîne de la part de l'acheteur l'adhésion entière et sans aucune réserve aux présentes conditions de vente quelles que soient les stipulations, même contraires, pouvant figurer sur les bons de commande de l'acheteur, ses conditions d'achat, ou sur tout autre document émanant de lui.

RESPONSABILITE

2.1. Les informations et les délais imprimés sur les catalogues GlobalPub ne sont pas contractuels et aucune pénalité ne pourra être réclamée à GlobalPub en cas de litige.

2.2. Une malfaçon portant au maximum sur 5% des produits sera acceptée par l'acheteur. Au delà une défectuosité d'une partie de la fabrication ne peut motiver le rejet total. La restitution fidèle des couleurs d'impression commandées est assujettie à des variations dues aux procédés d'impression, à la nature des supports à imprimer et aux traitements de surface. Le degré d'exigence demandé par l'acheteur ne peut être supérieur à celui de la qualité industrielle, définie par les critères d'une utilisation des produits dans des conditions normales et conformes à l'usage prévu. Malgré le soin des contrôles de qualité, l'acheteur admettra sur l'ensemble du tirage la présence de défauts mineurs (invisibles pour un utilisateur non averti) tels que légères variations de couleurs, d'intensité, ou de coupe.

2.3. Dans le cas où elle serait reconnue, la responsabilité du vendeur ne peut excéder la valeur des produits ou services vendus.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

3.1. Les droits de reproduction des fichiers informatiques, objets, images, photos, logos, ou dessins créés par GlobalPub lui restent acquis et aucune cession ne saurait en résulter même si l'activité créatrice a été prévue à la commande.

3.2. La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un fichier informatique, objet, image, photo, logo, ou dessin bénéficiant des lois sur la propriété artistique, implique de la part de l'acheteur l'affirmation tacite de l'existence d'un droit de reproduction à son profit pour tous usages et doit garantir le vendeur contre toute contestation dont ce droit de reproduction pourrait faire l'objet. Il en est de même pour le droit à l'image. L'acheteur sera par conséquent seul responsable face à une éventuelle action en justice relative au non respect de cette propriété artistique et droit à l'image.

3.3. Les fichiers et outillages ne sont pas cessibles et demeurent la propriété de GlobalPub même si tout ou partie des frais y afférent ont été acquittés par l'acheteur.

REGLEMENT

4.1. Le règlement se fait à la commande, en liquide ou par virement bancaire. Les traites ne sont pas acceptées. Le règlement au comptant ne peut donner lieu à aucun escompte, nos prix étant calculés en conséquence. L'annulation d'une commande ne peut justifier le remboursement : les sommes réglées constituent une note de crédit sur des commandes ultérieures ; diminuée si besoin est des frais engagés par GlobalPub pour la réalisation de ladite commande.

EXPEDITION

5.1. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. A réception des marchandises, il appartiendra à l'acheteur de vérifier la conformité du colisage avec le bordereau d'expédition, de vérifier le poids à l'arrivée des colis, la casse ou les manquants, et éventuellement de formuler des réserves écrites immédiates confirmées par lettre recommandée adressée au transporteur seul responsable jusqu'à preuve du contraire, et auprès duquel il exercera tous recours. Une notification sera envoyée immédiatement à GlobalPub.

DELAIS DE FABRICATION

6.1. Les délais sont indiqués en jours ouvrables et il y a lieu d'y ajouter la durée du transport. GlobalPub est libéré de ses obligations par tout événement qui empêche ou retarde la livraison de la marchandise et qui ne lui est pas imputable à faute, tel que manque de matière premières, autres fournitures, panne de machine, d'installation, d'énergie motrice, grèves et pour tout autre cas de force majeure. Si la durée de l'empêchement dépasse 30 jours, à défaut d'accord entre les parties, chacune d'elle a le droit de résilier le contrat sans indemnité.

6.2. En cas de retard de GlobalPub, la vente ne pourra être résiliée qu'après mise en demeure par lettre recommandée de la part de l'acheteur ; et à réception ce dernier disposera d'un délai d'un mois pour effectuer la mise à disposition. En aucun cas l'acheteur ne pourra prétendre à l'octroi d'une indemnité ni justifier un retard de paiement.

RECLAMATIONS

7.1. Les réclamations éventuelles doivent être adressées à GlobalPub au plus tard 5 jours à compter de la livraison. Les réclamations ne sont recevables que si la fraction de la marchandise employée n'excède pas 10% de la quantité livrée. L'utilisation d'une quantité supérieure à 10% de la livraison constitue une acceptation absolue de celle-ci. En cas de défaut de fabrication reconnu par GlobalPub, celle-ci se réserve le droit d'ordonner une nouvelle fabrication non facturable sans qu'aucune pénalité ne puisse lui être réclamée. La marchandise défectueuse devra être retournée aux frais de l'acheteur à GlobalPub et lui parvenir avant la mise en retraitage.

JURIDICTION

8.1. Seul les Juridictions et Tribunaux du siège social de GlobalPub sont compétents en cas de procédure. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demandes incidentes, ou de pluralité de défendeurs ; et nonobstant toute clause contraire figurant sur les conditions de l'acheteur. Le Droit belge est applicable.